

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal)		
Contenu :		
<p>Article 3 (nouveau)</p> <p><u>Conformément à l'art. 46, let. c, LEHM, l'État peut subventionner l'HNE, de manière temporaire ou permanente et dans le cadre du budget de l'Etat, pour les prestations d'intérêt général qu'il fournit. Ces prestations, sont notamment :</u></p> <p>a) <u>maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale ;</u></p> <p>b) <u>recherche et formation universitaire ;</u></p> <p>c) <u>prestations de transports non couvertes par d'autres sources entre les sites de l'HNE ;</u></p> <p>d) <u>prestations non couvertes par d'autres sources favorisant la continuité des soins ;</u></p> <p>e) <u>mesures ponctuelles permettant d'éviter une pénurie de personnel ;</u></p> <p>f) <u>accompagnement spirituel ;</u></p> <p>g) <u>préparation, prévention et intervention en cas de situations extraordinaires sur le plan sanitaire ;</u></p> <p>h) <u>maintien des capacités hospitalières pour des raisons de santé publique, en particulier de prestations relevant de la planification sanitaire dont le financement ne peut être assuré malgré une gestion rationnelle et efficace.</u></p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Christian Mermet, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :